

#4.11 INFORMATISATION DES BIBLIOTHÈQUES

OBJECTIFS

Moderniser les bibliothèques en soutenant l'informatisation de leur gestion,
Encourager les usages du numérique,
Favoriser la mise en réseau des bibliothèques.

NATURE DE L'OPÉRATION

Subvention d'aide aux coûts d'investissement.

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités locales (Intercommunalités, Communes).

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
L'État/DRAC Occitanie,
Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Conditions d'éligibilité :

Sont concernés les projets de mise en réseau informatique au niveau intercommunal (informatisation de plusieurs bibliothèques en réseau ; réinformatisation de réseaux déjà constitués ; élargissement de réseaux déjà constitués à d'autres communes) et les projets d'informatisation de bibliothèque municipale souhaitant intégrer la base unique départementale.

Sont éligibles, les dépenses concernant :

- L'acquisition des matériels et logiciels,
- La licence multi-bibliothèque,
- Les frais de récupération de données,
- Les frais de migration des données,
- Les frais de rétro conversion,
- Les frais de transport, d'installation et de paramétrage,
- Les frais de formation du personnel au titre de l'année de mise en place du système informatique.

Modes d'intervention financière :

- Aide financière à l'achat de matériel informatique et de logiciels plafonnée à hauteur de 30 % du montant total HT.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐ Courrier de demande de subvention de la part du maître d'ouvrage à adresser à Monsieur le Président du Département de l'Aveyron
- ☐ Délibération de la collectivité (communes, communauté de communes)
- ☐ Présentation technique du projet (équipement informatique, améliorations attendues de l'informatisation, etc.)
- ☐ Devis estimatifs détaillés et plan de financement
- ☐ Echancier de réalisation

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées